



ATTESTATION

de validation des compétences acquises
(Art. L.541-2 du code monétaire et financier,
325-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
Instruction AMF n°2013-07)

CIF (150 heures)

Le soussigné :

- Nom : **Sylvie CRIMIER**
- Fonction : **Présidente**
- Dénomination de l'entreprise : **CREFORMA PLUS**
- Qualité : Organisme de formation - Numéro d'agrément : **82 26 02140 26**

Atteste que : Monsieur PASTEL Richard

A effectué à l'issue de ce stage de 150 heures minimum, comprenant le plan de formation prévu par l'Instruction de l'AMF n°2013-07, à savoir :

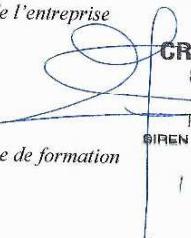
- ❖ Connaissances générales sur le conseil en Investissements financiers
- ❖ Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers
- ❖ Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissement Financiers
- ❖ Règles d'organisation des Conseillers en Investissement Financiers

Un contrôle des compétences acquises (« lorsqu'elles consistent en des questionnaires à choix multiples ou en des questions à réponses courtes, sont réputées réussies lorsque le nombre de bonnes réponses excède un seuil de 70% »).

Résultat du contrôle des compétences : Compétences acquises

A Valence, le 08/08/2019

Signature et cachet de l'entreprise

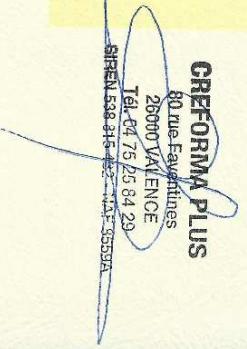

CREFORMA PLUS
80 rue Faventines
26000 VALENCE
Tél. 04 75 25 84 29
SIREN 538 815 432 - NAF 8559A
CRIMIER Sylvie
Responsable du centre de formation

A Valence,

Le 8 août 2019

SAS CREFORMA PLUS
80 rue Faventines 26000
Valence
SIRET : 538 815 432 00033

Sylvie CRIMIER
Présidente


CREFORMA PLUS
80 rue Faventines
26000 VALENCE
Tél. 04 75 25 84 29
SIREN 538 815 432 - NAF 8559A